ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question orale n° 436

Texte de la question

Alors que s'engage une importante réflexion sur le futur schéma bas-normand d'organisation sanitaire, la proposition de transformer la clinique de la Miséricorde en établissement de long séjour a suscité une très vive émotion dans l'agglomération caennaise. Cet établissement à but non lucratif participe en effet avec efficacité à la mission de service public que représente l'hospitalisation. M. Louis Mexandeau demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé si, compte tenu de ces paramètres, il peut se prononcer pour le maintien en l'état de la clinique de la Miséricorde.

Texte de la réponse

M. le président. M. Louis Mexandeau a présenté une question, n° 436, ainsi rédigée:
«Alors que s'engage une importante réflexion sur le futur schéma bas-normand d'organisation sanitaire, la proposition de transformer la clinique de la Miséricorde en établissement de long séjour a suscité une très vive émotion dans l'agglomération caennaise. Cet établissement à but non lucratif participe en effet avec efficacité à la mission de service public que représente l'hospitalisation. M. Louis Mexandeau demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé si, compte tenu de ces paramètres, il peut se prononcer pour le maintien en l'état de la clinique de la Miséricorde.»
La parole est à M. Louis Mexandeau, pour exposer sa question.
M. Louis Mexandeau. Monsieur le secrétaire d'Etat à la santé, la clinique de la Miséricorde à Caen, seul établissement hospitalier situé près du centre-ville, remplit à la satisfaction de tous sa mission de service public dans trois domaines: l'accueil des urgences, la chirurgie orthopédique et viscérale, en particulier la coeliochirurgie, la maternité.
Dans tous ces domaines son activité est en augmentation. En raison des transferts des activités de l'hôpital d'Aunay-sur-Odon - établissement que vous avez naguère visité -, les secteurs maternité et chirurgie ont connu respectivement une hausse de 20 % et 12 %.
Enfin, le rapport coût-efficacité est remarquable, avec une valeur du point ISA inférieure à celle des autres établissements de l'agglomération.
Aussi peut-on imaginer l'émotion qui s'est emparée du personnel lorsque, à l'occasion de la remise par l'établissement d'un projet relatif aux orientations médicales souhaitées pour les cinq ans à venir, le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation a fait savoir son projet de transformer les activités de court séjour de la Miséricorde en activités de moyen et long séjour, d'autant que sont venus s'y ajouter les propos, pour le moins maladroits, tenus par d'autres fonctionnaires pour le transfert d'une partie du personnel consécutif au transfert d'activités vers d'autres établissements; tout cela représentait une menace précise de démantèlement.
Contre une telle menace, toute une ville s'est dressée, à commencer par les élus de toutes tendances. Il faut, pour comprendre l'attitude de la population le fait que la Miséricorde, établissement de proximité à taille humaine, a accueilli au cours de son histoire un ou plusieurs membres de chaque famille. C'est en outre le dernier établisement qui subsiste en centre-ville. La clinique de la Miséricorde bénéficie d'un vif sentiment de reconnaissance et d'affection en raison du rôle héroïque que son personnel a joué dans les terribles jours de la

bataille de Caen, en juin et juillet 1944, et dont il a payé lourdement le prix. Cela explique sans doute qu'en une semaine une pétition de soutien ait recueilli 17 000 signatures.
Monsieur le secétaire d'Etat, rassurez vite les Caennais et dites-nous, sans revenir sur la nécessaire réflexion relative à l'évolution de l'organisation sanitaire, que la Miséricorde conservera les missions qui sont les siennes et où elle réussit si bien !
M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.
M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, j'ai compris pourquoi ce projet cristallisait tant d'inquiétude et d'émotion en apprenant de votre bouche quelle histoire s'attachait à cet établissement très particulier. Je réalise mieux ainsi les raisons du large écho qu'ont rencontré ces préoccupations auprès de la population et auprès des personnalités respectables et respectées qui composent le conseil d'administration.
J'ai bien noté également que la maternité, la chirurgie, les urgences constituent le fondement de l'activité de cette clinique. Après l'adoption récente par le conseil d'administration de la clinique d'un document de cadrage en vue de l'élaboration d'un projet d'établissement, je prends acte que l'objectif de l'établissement est manifestement de poursuivre, voire de concentrer, son activité sur le court séjour et particulièrement sur la maternité, les urgences et la chirurgie.
Néanmoins, - et la fin de votre question constitue à cet égard un début de réponse - ces activités, à Caen comme ailleurs, doivent s'inscrire dans une démarche de coordination. Cette harmonisation, déjà en route, est confiée aux agences régionales d'hospitalisation qui ont engagé des discussions pour élaborer des schémas régionaux d'hospitalisation, les SROSS de deuxième génération. Des mois, parfois des années seront nécessaires pour y parvenir.
Je ne suis donc pas en mesure aujourd'hui de vous dire si je suis favorable au maintien en l'état des activités de la clinique. La discussion ne fait que commencer. Le schéma régional n'est pas établi.
En revanche, si j'attache une importance toute particulière à l'agence régionale d'hospitalisation qui nous semble à Martine Aubry et à moi-même l'échelon nécessaire de dialogue, - tout ne peut pas se faire à partir de Paris, - je vous rappelle que c'est le Gouvernement qui décide. Il n'existe qu'une seule politique hospitalière et elle est élaborée à la direction générale des hôpitaux à Paris.
La discussion n'en demeure pas moins du ressort entier de l'agence régionale d'hospitalisation à laquelle il appartient de mener une négociation avec l'ensemble des établissements publics et privés de l'agglomération caennaise, - y compris et avant tout, à vos yeux bien entendu, la clinique de la Miséricorde - et chacun doit avoir le loisir d'exposer ses intentions.
Dans ce cadre, en effet, il serait peut-être utile, dès à présent, d'élargir les compétences de la clinique à des domaines où l'offre de soins - parce que c'est cela qui est en cause - serait manifestement insuffisante; je pense en particulier aux soins de suite, à la gérontologie, à la prise en charge de la douleur.
Cette harmonisation nécessaire ne se fera pas dans la brutalité mais dans la concertation. Je vous demande, monsieur le député, de mettre en oeuvre cette concertation avec la direction de la clinique de la Miséricorde, dans les meilleurs délais. J'ignore ce qu'il en sortira. Je ne connais pas très précisément les besoins de l'agglomération. Mais je suis tout à fait persuadé, à travers les chiffres que vous avez cités, que la chirurgie et la maternité ont leur place dans ce cadre. Quelle que soit l'évolution, je suivrai avec beaucoup d'attention cette négociation et cette éventuelle évolution. La réussite de telles opérations - harmonisation, mise en ligne, évaluation des besoins de la population - prendra de longs mois, voire des années. Je veillerai à ce que cela se passe dans les meilleures conditions, sans léser le personnel de la clinique, ni porter préjudice aux activités qui peuvent être utiles à la population caennaise.
M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau.
M. Louis Mexandeau. «Ils font très bien ce qu'ils font. Ils sont très investis avec un sens de l'humain assez exceptionnel.» Cet éloge s'adresse au personnel de la Miséricorde. Il a été prononcé hier soir par le directeur de l'agence, lorsque je l'ai reçu accompagné de la directrice régionale et du directeur départemental de l'action sanitaire et sociale.
Lors de cette rencontre, je crois leur avoir fait sentir ce que représentait, pour la ville de Caen et pour sa population, la clinique de la Miséricorde. Certaines choses relèvent, au-delà même du service, du sentiment, de la tendresse, voire de l'attachement. La population est prête à réagir, de multiples témoignages le prouvent.
Caen, c'est vrai, manque de places de moyen séjour. Que dans cette réflexion d'ensemble commune aux six établissements de l'agglomération soit intégrée la clinique de la Miséricorde, je crois savoir qu'elle n'y voit pas d'inconvénient. Elle possède d'ailleurs, dans une maison située aux abords de Caen, un service de moyen

séjour de quatre-vingts lits qui pourrait être, le cas échéant, renforcé. Chacun doit prendre sa part dans cette nécessaire évolution. Je considère toutefois vos propos quant aux délais comme un message d'espoir et comme une affirmation que la clinique et son personnel accomplissent bien leur mission. Ils continueront, j'en suis sûr, à donner pleine satisfaction. C'est pourquoi une mesure brutale se heurterait à un sentiment général d'incompréhension. J'espère que tel ne sera pas le cas. Je crois dans ce domaine à la sagesse de l'action gouvernementale.

Données clés

Auteur : M. Louis Mexandeau
Circonscription : Calvados (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 436
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juin 1998, page 5082
Réponse publiée le : 24 juin 1998, page 5239
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 juin 1998